

# *Écho d'Argentenay*

## *Mars 2025*





Les Entreprises Dufour

Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour

Andréanne Dufour

130, principale

St-Eugène-d'Argentenay

G0W1B0

téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063

cellulaire 418-218-1473

dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064

cellulaire 418-618-7899

andreeanne@lesentreprisesdufour.com

**Excavation & Bordures**  
**G. Rousseau**

**TÉLÉPHONE** 418 276-6422  
**CELLULAIRE** 418 879-0161

**243, RUE PRINCIPALE**  
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières



**FIÈRE ENTREPRISE D'ICI DEPUIS PLUS DE 80 ANS !**

**Félicitations à Alexandre et Yannick de poursuivre les activités de la ferme familiale!**

Soulignons en ce mois de mars le 20<sup>ième</sup> anniversaire de Madame Karine Ouellet comme Directrice Générale de notre Municipalité.



Félicitations pour son professionnalisme, son dévouement et la grande loyauté qu'elle nous démontre depuis 20 ans !

Nous lui souhaitons une bonne continuité parmi nous.

Le Maire Gilles Dufour

Les conseillers et les citoyens de St-Eugène d'Argentenay

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance régulière du conseil municipal**

**Tenue le 17 janvier 2025**

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 17 janvier 2025 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Alexandre Dufour  
Mme Camille Sasseville  
Mme Véronique Belley  
M. Dany Labrecque  
M. Alain Sasseville

Absent : M. Dario Perron

---

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

### **RÉSOLUTION 2025-01-001**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

### **RÉSOLUTION 2025-01-002**

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), M. Alexandre Dufour dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

### **RÉSOLUTION 2025-01-003**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 02 décembre 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

**RÉSOLUTION 2025-01-004**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance spéciale du 09 décembre 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

**RÉSOLUTION 2025-01-005**

**RADIOTHON POUR LA FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant la vingtième campagne de financement de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes recueillies servent entièrement à doter le CSSS Maria-Chapdelaine des équipements destinés à la salle d'opération et aux services de courte durée qui aident non seulement à améliorer les services dispensés à notre population, mais aussi à favoriser la venue de nouveau personnel médical utilisant ces appareils;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 200.00\$ à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.

**RÉSOLUTION 2025-01-006**

**TOURNOI DE CURLING DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un tournoi de curling d'organisé au Centre Civique Desjardins, du 17 au 21 février 2025 spécialement pour les municipalités et les entreprises de la MRC de Maria Chapdelaine;

**CONSIDÉRANT QUE** les profits de ce tournoi serviront à financer des activités au Centre Civique Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay ne participent pas cette année.

**RÉSOLUTION 2025-01-007**

**FERMETURE DU PONT DE LA CHUTE EVELYNE- RECEPTION DE LETTRES : MRC MARIA-CHAPDELAINE ET MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la fermeture précipitée du Pont aux chutes Évelyne provenant du MTQ, la municipalité a écrit à plusieurs instances pour signaler son mécontentement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay accusent réception de la lettre d'appui provenant de la MRC de Maria Chapdelaine et de la lettre de réponse provenant du MTQ;

**QUE** copies des lettres soient déposées au dossier.

### **RÉSOLUTION 2025-01-008**

#### **COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés du mois de décembre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 117 570.23\$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de décembre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant 117 570.23\$.

#### **COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2024**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
Total des fournisseurs	106 495.20\$

#### **SALAIRES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2024**

<b>Salaires</b>	<b>Montant</b>
Total des salaires	11 075.03\$

### **RÉSOLUTION 2025-01-009**

#### **ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la liste des dépenses incompressibles pour 2025 soit adoptée tel que présentée aux membres du conseil :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les dépenses incompressibles suivantes :  
- Rémunérations - Frais de poste - Retenue à la source aux deux paliers gouvernementaux - Frais de téléphone et cellulaire, - Propane, diesel, essence - Électricité de tous les édifices municipaux et éclairage public - Assurances  
- Les quotes-parts de la MRC de Maria Chapdelaine- Fournitures de bureau - Frais de déplacement.

## **RÉSOLUTION 2025-01-010**

### **SALAIRE DES EMPLOYÉS 2025**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu des demandes d'augmentations salariales des employés pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** les demandes ont été analysées et discutées par les membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** ces conditions salariales soient inscrites au rapport du Service des ressources et que le document soit signé par M. le Maire.

## **RÉSOLUTION 2025-01-011**

### **APPEL D'INTÉRÊT POUR LA GESTION D'UN COMPTOIR DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS, SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET DE PLEIN AIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le RLS a été subventionné et mandaté pour la réalisation et la mise en œuvre au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un réseau régional de prêts d'équipements nommé Programme Circonflexe (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme vise plus spécifiquement à permettre une meilleure accessibilité du matériel et de l'équipement sportif, récréatif et de plein air, à augmenter la pratique d'activités des québécois dans un cadre sécuritaire et à favoriser de façon durable la pratique régulière d'activité, notamment auprès des personnes plus vulnérables;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay souhaite créer ou bonifier un comptoir de prêt d'équipements dans le cadre du Programme et en assurer la gestion :

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage : à gérer et à promouvoir un comptoir de prêt d'équipements accessible, à caractère communautaire et offert gratuitement à toute la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage : à offrir la plus grande accessibilité possible en termes d'offre saisonnière et d'heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage : à déployer les moyens nécessaires afin d'en maintenir l'existence et l'efficacité, étant donné l'importance d'assurer la pérennité et la sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a effectué l'évaluation de la couverture en termes d'assurances responsabilités et que le comptoir de prêt est assurable.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte et s'engage selon les balises du programme, **Circonflexe**, si elle est sélectionnée, pour une période de trois ans pour la gestion des opérations et l'administration d'un comptoir de prêt d'équipements;

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay Mme Karine Ouellet, directrice générale à agir en tant que représentant officiel de nom de l'organisme pour assurer les différents suivis avec le RLS.

### **RÉSOLUTION 2025-01-012**

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay approuve les dépenses d'un montant de **7 958,06\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **RÉSOLUTION 2025-01-013**

#### **DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un incident est survenu en date du 12 octobre 2024, avec un chien de race Berger allemand, de couleur noir et beige, mâle, stérilisé, 1 an, répondant au nom de Malcom;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, lors de la séance publique du 17 janvier 2025, déclarait le chien Malcom, résident sur la rue Principale à St-Eugène-d'Argentenay, de race Berger allemand, de couleur noir et beige, portant le # de licence 94, comme chien potentiellement dangereux assorti de différentes conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** le pointage de dangerosité de Malcom se situait alors à 5 sur une échelle de 10, ce qui représente un risque modéré à élevé;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont fait expertiser le comportement de Malcom quant à la possible dangerosité dudit chien;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 13 décembre 2024, la docteure Marie-Josée Guy produisait son rapport d'expertise suite à l'incident;

**CONSIDÉRANT QUE** le pointage de dangerosité de Malcom se situe à 5 sur une échelle de 10, ce qui représente un risque de dangerosité moyen;

**CONSIDÉRANT QUE** la docteur Guy mentionne dans les facteurs aggravants :

- Le poids du chien;
- L'agression qui a une composante offensive augmente le degré de risques;
- L'agression était inappropriée pour le contexte;
- Son seuil de tolérance du stimulus qui déclenche sa réactivité est bas. Sa réaction est intense, pour un stimulus qui peut être à une grande distance de lui. Il peut être plus difficile pour le propriétaire dans ce contexte de prévoir un comportement réactif, si le chien voit le stimulus avant l'humain;
- Dans la séquence comportementale d'agressivité, si la pause était réellement absente, cela augmente le niveau de dangerosité. Je ne peux toutefois écarter la possibilité que la séquence comportementale était normale et que la phase de pause était simplement rapide;
- L'utilisation de mesures aversives comme de crier ou de le mettre en punition peut augmenter son niveau d'anxiété et par le fait même de réactivité (technique utilisée dans la maison lors de la réactivité aux piétons dans la rue et observée en consultation).

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour le conseil municipal de faire siennes les conclusions de la docteure Marie-Josée Guy dans son rapport du 13 décembre 2024 pour valoir comme si elles étaient reproduites;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal déclare, le chien Malcom, résidant sur la rue Principale à St-Eugène-d'Argentenay, de race Berger allemand, de couleur noir et beige, mâle, stérilisé, 1 an, comme chien potentiellement dangereux;

**QUE** le ou les propriétaires du chien Malcom doivent faire en sorte de :

- Maintenir leur chien dans sa zone de confort ce qui facilitera son apprentissage.
- Évitez toutes les situations à haut risque de déclencher son seuil de réactivité. Par exemple, privilégiez les lieux avec peu de piétons pour la promenade pour travailler sur sa réactivité et qu'ils s'abstiennent de fréquenter les lieux bondés.
- Bloquez l'accès aux fenêtres qui donnent sur la rue par des pellicules givrées. Afin de diminuer sa réactivité, mais pour réussir on doit au début diminuer la fréquence à laquelle il est exposé aux stimuli qui la déclenche.

- Ne jamais utiliser de techniques aversives, car il a été démontré scientifiquement que leur utilisation augmente l'anxiété et le niveau de réactivité. Le terme aversif se définit par une technique désagréable pour faire diminuer ou supprimer un comportement indésirable. Par exemple : un son désagréable, crier après le chien, une correction physique, un collier électrique/citronnelle/étrangleur/à pics, tirer violemment sur la laisse, etc.
- Dans l'impossibilité d'éviter les situations qui peuvent déclencher sa réactivité, il est recommandé de lui faire porter une muselière panier.
- Restez attentif au langage corporel, particulièrement aux signaux précédant une réaction de réactivité.
- Port du harnais à attache frontal ou du licou lors de sorties. Utilisez une laisse d'une longueur maximale de 1.85 m.
- Travailler avec un éducateur canin sur sa réactivité.

### **RÉSOLUTION 2025-01-014**

#### **FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connu sous le nom de « Projet de loi 49 »;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale et que cette affectation annuelle doit être établie après consultation du président d'élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin que le fonds soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale et permettre de pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil affecte au Fonds Réserve un montant minimum de 5 000 \$ pour l'exercice financier 2025;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation annuelle sont puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et versés dans le Fonds Réserve;

**QUE** les montants disponibles dans le Fonds Réserve doivent servir uniquement à payer les dépenses liées à la tenue d'une élection. Lors d'une élection générale ou d'une élection partielle, le président d'élection doit, en priorité sur tout autre fonds, réserve ou revenus, utiliser les montants contenus dans le Fonds Réserve pour financer les dépenses liées à la tenue de cette élection.

## RÉSOLUTION 2025-01-015

### APPUI- DÉMARCHE MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ- SÛRETÉ DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay appuie la MRC de Maria Chapdelaine dans leur démarche afin de demander au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel;

**DE MANDATER** une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des postes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

**DE CONSERVER** un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

## RÉSOLUTION 2025-01-016

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 20h10.



Gilles Dufour  
Maire



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière



Dans la nuit du 8 au 9 mars 2025,  
on avance l'heure!

Prendre note que le Bureau Municipal sera fermé le lundi 3 mars au vendredi 7 mars inclusivement pour cause de rénovations. Nous sommes désolés des inconvénients.

# **La Classique de petuche Jacques Girard**

à St-Eugène-d'Argentenay

Organisé par l'Association des Loisirs  
et Sports de St-Eugène

24<sup>e</sup> Édition

Samedi le 15 mars 2025 à la salle communautaire de  
St-Eugène d'Argentenay.

Pour informations : Sophie Bouchard 418.618.0542



Rappel : Le 1<sup>er</sup> versement de  
taxes municipales : 10 mars 2025

**Avis à tous les propriétaires de cases Postales**

Si vous ne désirez pas recevoir de circulaires et de publicité de toutes sortes, dans votre case postale, vous pouvez signer afin de ne plus les recevoir.

***Veillez remplir le formulaire et nous l'apporter à la Municipalité.***

Exemption de circulaires



Date \_\_\_\_\_

Au \_\_\_\_\_, nous ne voulons plus de circulaires.

(Adresse complète)

\_\_\_\_\_ Responsable du courrier de cette adresse

(Nom en lettres moulées)

\_\_\_\_\_ Signature

**Rappel licence de Chiens**



La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens de vous procurer la  
licence 2025.

Celle-ci est valide du 1 janvier au 31 décembre 2025 au coût de 40.00\$ payable  
à la Municipalité.



# Rue de la Croix

Pour infos : André Imbeault

Tél : 581-674-1114



TERRAIN  
à  
Vendre

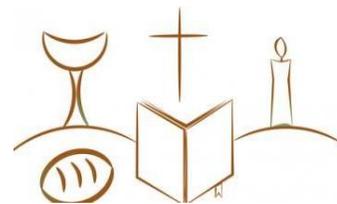
**Veillez noter que le Comptoir Vestimentaire n'est pas disponible pour le moment.**

Nous sommes à effectuer des réparations. Aussitôt qu'il sera disponible, nous aviserons sur la page Facebook de la Municipalité et nous reprendrons les vêtements à ce moment.

**Merci de votre compréhension!**

# A noter que le Comité de Gestion a statué le prix pour les messes à 20.00\$.

## MESSES ET LAMPES MARS 2025



02 MARS	Jeannette Gauthier Léonce Labeaume Martial Frappier Adolphe Tremblay	par Élianne Turcotte par Famille Gilles Guay par Carole et Michel Frappier par Françoise et Réjean Tremblay
09 MARS	ADACE	
	Jeanne-D'Arc Tremblay Alphéda Harvey Georges Imbeault Donat Perron	par Rosaire et Christiane Tremblay Quête au service par St-Vincent De Paul par Sa Famille
23MARS	ADACE	
30 MARS	Lionel Bussières Défunts Famille Laforest-Perron Catherine Imbeault Carole Boudreault	par Ida Rousseau par Louise et Normand Perron par St-Vincent de Paul par Hélène et Normand Labeaume

## LAMPES-FÉVRIER 2025

02 MARS	Georges Henri Lavoie
09 MARS	Marielle Rousseau
16 MARS	Guy Néron et Thérèse Bouchard
23MARS	René Leclerc
30 MARS	Marcel Belley



*Prendre note que nous aurons des moitié-moitié à vendre au coût de 2.00\$.  
Les billets seront vendus du 1 mars au 27 avril au profit de l'Église St-Eugène.*

*Contactez les membres du Comité de Gestion!*



Nos plus Sincères Condoléances  
A la famille de M. Florent Gauthier décédé le  
17 février 2025. Il était l'époux de Mme Gisèle Belley  
et le père Florence, Éliette et Paul de notre paroisse.  
« Le deuil est un long chemin de retour à la vie! »

# RELÂCHE 2025



**3 MARS**



DE 13 H 30 À 15 H 00 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
TRANSPORTEZ-VOUS DANS UNE EXPÉRIENCE  
EXCEPTIONNELLE AVEC LE PLANÉTIARIUM ST-FÉLICIEN  
**PLACE LIMITÉES**



INSCRIPTION À [LOISIRS@ALBANEL.CA](mailto:LOISIRS@ALBANEL.CA) OU  
PAR TÉLÉPHONE AU (418) 279-5250 P.3106

**4 MARS**



**PATINOIRE DISCO**

VIENS NOUS MONTRER TON SENS DU RYTHME À  
LA PATINOIRE DU VILLAGE DE 13 H 00 À 16 H 00



\*SOUS RÉSERVE D'UNE MÉTÉO FAVORABLE ET DE BONNES CONDITIONS DE GLACE DE LA PATINOIRE

**6 MARS**

Galerie du  
**Jouet**

**JOURNÉE JEUX DE SOCIÉTÉ**

9 H 30 À 12 H 00 PUIS 13H30 À 16H00  
À LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN



**PLACES LIMITÉES**

15 PLACES PAR PLAGE HORAIRE

INSCRIPTION À  
[LOISIRS@ALBANEL.CA](mailto:LOISIRS@ALBANEL.CA)  
OU PAR TÉLÉPHONE AU  
(418) 279-5250 P.3106

TOUTE LA SEMAINE

PATINAGE LIBRE  
PATINOIRE DU VILLAGE  
ET LA PATINOIRE DU  
COTEAU-MARCTL

\*SOUS RÉSERVE D'UNE MÉTÉO FAVORABLE ET DE  
BONNES CONDITIONS DE GLACE DE LA  
PATINOIRE



TOUTE LA SEMAINE



ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL



SUR LES HEURES D'OUVERTURE, ENTRÉE ET  
LOCATION D'ÉQUIPEMENT GRATUIT POUR LES  
ENFANTS ET ÉTUDIANTS\*

\*SUR PRÉSENTATION D'UNE PREUVE

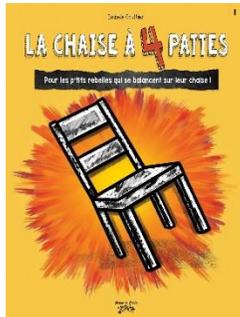
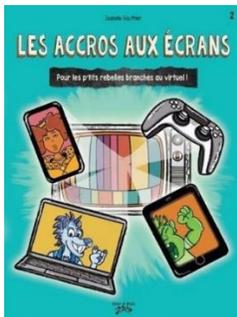
TOUTE LA SEMAINE

MAISON DES JEUNES  
SURVEILLEZ LA PAGE  
FACEBOOK



La Bibliothèque Municipale est de retour **TOUS LES MARDIS** de  
18h30 à 19h30.

Venez découvrir nos Nouveautés et tous les autres livres disponibles



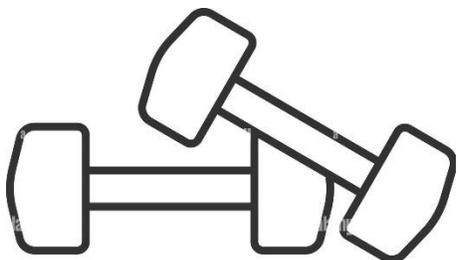
Sur le Réseau Biblio!

RÉSEAU  
**BIBLIO**  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Le centre de Conditionnement  
physique est ouvert à tous au prix modique  
de 50.00\$ annuellement par personne.**

**Inscription au Bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture ou par  
téléphone.**

**418.276.1787.**



## Mots Cachés



Dans le journal de Février 2025, le tirage au sort a été fait  
par M. Normand Landry.

Félicitations à Mme Vicky Labeaume pour sa participation !

Pour le Mot caché du mois de Mars 2025, merci de nous apporter votre  
réponse avant le 27 mars 2025.

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$  
au Dépanneur JD ou Restaurant 4 saisons.

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Réponse : \_\_\_\_\_

**MOT DE 11 LETTRES**

**JEU 31**

**Illogique**

A  
about  
abreuver  
affectif  
affriolant  
alias  
arctique  
attignole  
aune  
B  
bâti  
bavasser  
bévue  
borax

C  
contiguë  
costumier  
cursif  
D  
drageoir  
E  
entracte  
ergot  
F  
flexible  
G  
gardienne  
grande

H  
harde  
héron  
I  
iouler  
iriser  
J  
jury  
L  
langoureuse  
lardoire  
liner

M  
manse  
meute  
O  
office  
ornière  
oside  
P  
pale  
pâlot  
parachutage  
patriote

pêchette  
pintadeau  
plus  
potée  
prélat  
pultacé  
R  
remarque  
reptile  
S  
seau  
secte

T  
terramare  
trille  
V  
verte  
voiturier

E	L	O	N	G	I	T	T	A	T	E	R	R	A	M	A	R	E
L	E	T	U	E	M	R	E	G	A	T	U	H	C	A	R	A	P
J	A	A	E	P	R	T	I	A	B	R	E	U	V	E	R	T	E
E	U	N	F	U	I	I	O	S	U	E	N	T	R	A	C	T	E
A	D	R	G	F	G	N	O	L	E	N	N	E	S	N	A	M	R
P	C	N	Y	O	R	I	T	E	A	R	E	O	F	F	I	C	E
F	O	N	A	B	U	I	T	A	G	P	I	S	A	I	L	A	R
I	S	T	E	R	C	R	O	N	D	A	D	R	E	N	I	L	U
T	T	V	E	U	G	O	E	L	O	E	R	P	R	E	L	A	T
C	U	T	R	E	R	P	P	U	A	C	A	D	L	E	R	E	I
E	M	S	I	N	U	A	A	E	S	N	G	U	D	U	E	T	O
F	I	L	I	L	T	O	R	U	E	E	T	R	A	R	S	T	V
F	E	E	T	R	I	I	C	Q	C	G	A	B	E	E	S	E	T
A	R	A	I	O	O	H	T	R	T	H	O	R	B	P	A	H	R
E	C	O	S	D	U	E	I	A	E	U	G	A	O	T	V	C	I
E	T	I	R	A	L	R	Q	M	T	O	T	I	R	I	A	E	L
E	D	A	E	A	E	O	U	E	T	I	Q	U	A	L	B	P	L
E	L	S	P	E	R	N	E	R	E	L	B	I	X	E	L	F	E

# Comités

## CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

<b>Présidente</b>	Mme Claire Perron
<b>Vice-Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Secrétaire</b>	Mme Angèle Labrecque
<b>Trésorière</b>	Mme Rachel Fortin
<b>Administrateur(trice)s</b>	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

## COMITÉ BÉNÉVOLES

<b>Présidente</b>	Mme Micheline Dufour
<b>Vice-Président</b>	M. Georges -Henri Lavoie
<b>Secrétaire-trésorière</b>	Mme Lucie Guimond
<b>Administratrices</b>	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
<b>Coord. Transport</b>	Mme Lucie Guimond
<b>Transporteurs</b>	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

## COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

<b>Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Vice-présidente</b>	Mme Emilienne Bouchard
<b>Trésorière</b>	Mme Jeanne Bouchard
<b>Secrétaire</b>	Mme Léona Lavoie
<b>Directrices</b>	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

## COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

<b>Responsable</b>	Mme Angèle Labrecque
<b>Bénévoles</b>	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

## ADS

<b>Président</b>	M. Yvan Gauthier
<b>Vice-Président</b>	M. Gaston Rousseau
<b>Secrétaire</b>	Mme Jeanine Caouette
<b>Directeur(trice)s</b>	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau
<b>Représentant de la mun.</b>	M. Gilles Dufour

## ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

<b>Présidente</b>	Mme Lise Bouchard
<b>Vice-Présidente</b>	Mme Rita St-Pierre
<b>Secrétaire-trésorière</b>	Mme Yolande Labrecque

## Comité de Gestion

### Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

<b>Responsables</b>	Mme Claire Perron
<b>Secrétaire</b>	Mme Rachel Fortin
<b>Secrétaire</b>	Mme Carole Perron
<b>Membres</b>	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

## COMITÉ DES LOISIRS

<b>Présidente</b>	Mme Sophie Bouchard
<b>Vice-président</b>	M. Jean-Guy Gagnon
<b>Secrétaire</b>	
<b>Trésorière</b>	Mme Mélissa Larouche
<b>Directeur(trice)s</b>	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

## COMPTOIR VESTIMENTAIRE

<b>Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Directrices</b>	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

# SAUMON À L'ÉRABLE ET SAUCE SRIRACHA



## INGRÉDIENTS

---

- **Sirop d'érable**-60 ml (¼ tasse)
- **Sauce piquante sriracha**-15 ml (1 c. à soupe)
- **Filet de saumon issu de la pêche durable, sans la peau**-675 g (1 ½ lb)

## PRÉPARATION

---

1. Préchauffez le four à 180 °C (350 °F). Placez la grille au centre du four. Tapissez une plaque de cuisson de papier parchemin (ou d'une feuille de cuisson réutilisable).
2. Dans un grand bol allant au four à micro-ondes, mélangez le sirop d'érable et la sriracha.
3. Coupez le saumon en 4 pavés.
4. Trempez chaque pavé dans le sirop épicé en prenant soin de bien les enrober de sauce. Déposez le saumon sur la plaque.
5. Faites cuire le poisson au four 15 minutes ou jusqu'à ce que la chair se défasse facilement à la fourchette.
6. Quelques minutes avant la fin de la cuisson du saumon, chauffez le reste du sirop épicé au four à micro-ondes 1 ou 2 minutes, jusqu'à ce que la sauce épaississe.
7. À la sortie du four, à l'aide d'un pinceau de cuisine, badigeonnez le saumon avec la sauce chaude. Servez avec du riz et un légume vert, si désiré.



*bon appetit a tous!*





## MARS 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<p><b>Horaire de la patinoire pour la semaine de relâche</b>  <b>Lundi au Vendredi 13h00 à 16h00</b>  <b>Samedi et Dimanche 13h00 à 16h00</b>  <b>18h00 à 21h00</b></p>					1	2
3	<p><b>Semaine de Relâche</b></p> 				8	9
10 19H00 	11 Bibliothèque 18h30 À 19h30	12	13	14	15 Classique Petuches Jacques Girard	16
17	18 Bibliothèque 18h30 À 19h30	19	20	21	22 Tournoi Baseball poches	23
24	25 Bibliothèque 18h30 À 19h30	26	27	28	29	30 Folklore 
31	<p><b>On avance l'heure dans la nuit du 8 au 9 mars 2025 et profitez de ce moment de l'année pour changer les piles dans les avertisseurs de fumée et détecteurs de monoxyde de carbone.</b></p>					